

## Les 20 propositions du rapport de MM. Pauget et Constans sur l'avenir des moyens de paiement en France

Le rapport sur « L'avenir des moyens de paiement en France » commandé en mars 2011 par le ministère de l'économie vient d'être publié. Ce rapport émet vingt propositions articulées autour de six axes afin de faire face aux évolutions des moyens de paiement (cartes, espèces, chèques et prélèvements) :

- faciliter les paiements sécurisés en ligne ;
- développer des moyens de paiement en face à face modernes, notamment par carte ;
- accélérer et accompagner la réduction du rôle des chèques ;
- encourager les modèles économiques performants, ouverts et concurrentiels ;
- mobiliser la sphère publique ;
- définir et réaliser une ambition nationale.

Le rapport est disponible sur : [http://www.banque-france.fr/ccsf/fr/publications/telechar/autres/rapport\\_avenir\\_moyens\\_paiement.pdf](http://www.banque-france.fr/ccsf/fr/publications/telechar/autres/rapport_avenir_moyens_paiement.pdf)

## INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

### BCE

Mario Draghi, président de la BCE, a souligné le 25 avril 2012 devant la commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen la nécessité d'un pacte de croissance.

### Actualité européenne

#### 1 – Système bancaire parallèle (« Shadow banking »)

Michel Barnier, commissaire européen chargé du Marché intérieur et des Services, a tenu une conférence de presse le 27 avril 2012 afin de faire un premier point sur ce dossier.

Rappelons qu'après l'adoption d'un Livre vert, la Commission européenne a lancé le 19 mars 2012 une consultation publique auprès des parties intéressées pour définir de manière plus précise ce système d'intermédiation de crédit qui agit parallèlement au système bancaire classique, évaluer la réglementation existante et déterminer les mesures qui pourraient être adoptées. Cette démarche s'inscrit à la fois dans le cadre des travaux menés par le Conseil de stabilité financière, groupe informel créé par le G20 chargé d'élaborer des recommandations relatives à la surveillance et à la réglementation de ces activités et des réformes entreprises par l'Union européenne dans le secteur financier et le secteur bancaire.

Le livre vert est consultable sur : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/bank/docs/shadow/green-paper\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/internal_market/bank/docs/shadow/green-paper_fr.pdf)

#### 2 – Lutte contre le blanchiment d'argent

Faisant suite à l'adoption par le GAFI (Groupe d'action financière) de nouvelles normes internationales révisées, la Commission européenne a adopté le 11 avril 2012 un rapport au Parlement européen et au Conseil sur l'application de la troisième directive anti-blanchiment. La Commission présentera à l'automne une quatrième directive anti-blanchiment.

Le rapport provisoire est consultable sur : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/company/financial-crime/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/company/financial-crime/index_fr.htm)

#### 3 – Commission spéciale sur le crime organisé, la corruption et le blanchiment

Lors de sa première réunion, la commission parlementaire spéciale chargée d'enquêter sur la criminalité organisée, la corruption et le blanchiment dans l'Union européenne a élu sa présidente, les 4 vice-présidents et son rapporteur. Cette commission dispose d'un mandat d'un an renouvelable une fois pour évaluer l'impact du crime organisé sur l'économie et sur la société de l'UE et faire des recommandations pour lutter contre ces menaces.

### FATF-GAFI

En marge des réunions de printemps du FMI et de la Banque mondiale, les ministres des pays membres du GAFI ont renouvelé le mandat du Groupe pour huit ans (2012-2020) afin de continuer à protéger l'intégrité du système financier international.

### Commissions interbancaires sur prélèvements

Dans le cadre d'une procédure menée par l'Autorité de la concurrence, les banques parties prenantes à la procédure et la Fédération bancaire française se sont engagées à réduire de moitié au 1<sup>er</sup> octobre 2012, puis de supprimer le 1<sup>er</sup> février 2014, les principales commissions interbancaires appliquées aux prélèvements, TIP et autres moyens de paiements scripturaux.

### AMF

L'Autorité des marchés financiers a lancé début avril 2012 un Observatoire de l'épargne destiné notamment à constituer une base de données sur les comportements et préoccupations des investisseurs, sur les pratiques de commercialisation des produits financiers, assurer une veille sur les évolutions et tendances de ce marché et publié à cette occasion le premier numéro de sa lettre trimestrielle d'information.

Cette lettre est disponible sur [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

### Régions ultrapériphériques (RUP)

Le Parlement européen a adopté le 18 avril 2012 une résolution sur le rôle de la politique de cohésion dans le développement des RUP de l'Union européenne dans le contexte de la stratégie Europe 2020.

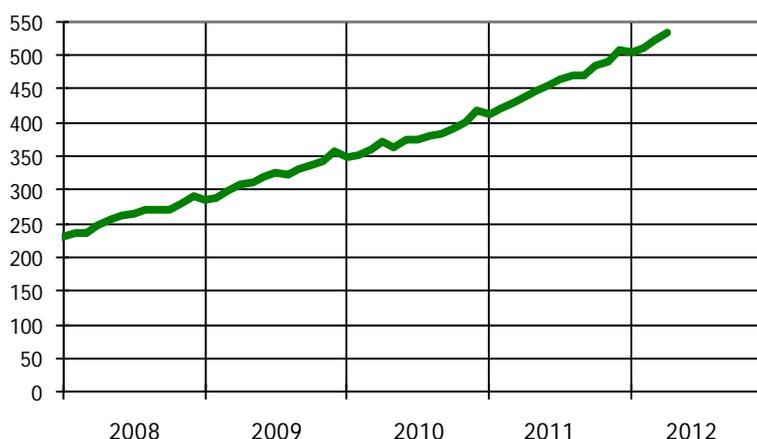
# ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

## Les émissions nettes

A fin avril, les émissions nettes de billets progressent de près de 10,5 millions d'euros sur le mois (soit +2 % après +2,3 % le mois précédent) et s'établissent à 533 millions d'euros. En volume, les émissions nettes de billets suivent une tendance comparable : +1,9 %, après +2,3 % le mois précédent. Le nombre de billets émis par l'agence IEDOM de Mayotte s'établit à 9,8 millions au 30 avril 2012, dont 73 % sont constitués de la coupure de 50 € (67 % de la valeur globale de l'émission nette de billets). La progression de l'émission nette de billets ayant évolué dans des proportions sensiblement identiques en nombre et en valeur en avril, la valeur moyenne du « billet » circulant dans l'île évolue peu (+0,09 €), à 54,3 € au 30 avril.

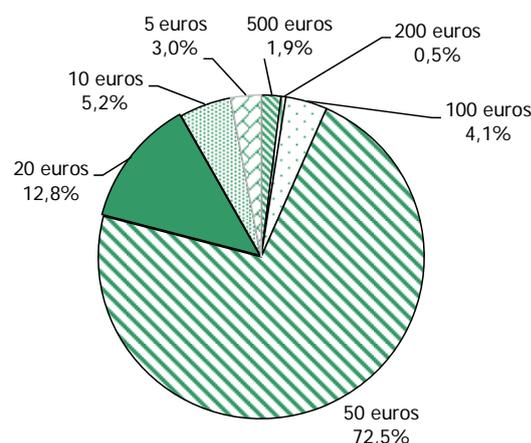
Emissions nettes cumulées de billet au 30 avril 2012

En millions d'euros



Source : IEDOM

Répartition des billets en nombre au 30 avril 2012



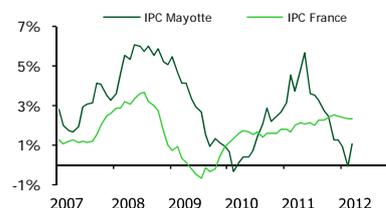
Source : IEDOM

## BRÈVES ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET SOCIALES

### Prix

En mars 2012, l'indice des prix à la consommation à Mayotte progresse de 1 % après un recul de 0,9 % en février. Selon l'INSEE, cette hausse s'explique principalement par le renchérissement des produits manufacturés (+1,8 %) consécutif à une forte augmentation des prix des « autres produits manufacturés » (+13,5 %). Les services aux ménages (+0,7 %) et les produits alimentaires et boissons (+0,7 %) contribuent également à l'augmentation du niveau général des prix mais dans une moindre mesure. En glissement annuel, de mars 2011 à mars 2012 les prix augmentent de 0,9 %. Les prix de l'énergie et du tabac restent stables sur le mois mais progressent respectivement de 4,3 % et 6,8 % en glissement annuel.

Indice des prix à la consommation (glissement annuel)



Source : INSEE  
Base 100 : année 2006

### Economie

Le 16 avril, a été officiellement signée une convention tripartite entre l'Assemblée permanente des chambres de métiers (Apcma), la Chambre de métiers de Mayotte (CMA) et la Société interprofessionnelle artisanale de garantie d'investissement (SIAGI). La convention SIAGI, qui devrait être opérationnelle à la fin 2012, permettra aux artisans mahorais de bénéficier d'un nouveau dispositif de caution mutuelle apportant garantie aux établissements de crédit lors d'une demande de crédit. L'AFD étant associée à ce projet, les garanties pourront être offertes conjointement par l'AFD et la SIAGI. La CMA fera l'interface entre les artisans, la SIAGI, l'AFD et les établissements de crédit. Le but est à la fois de permettre aux artisans et aux très petites entreprises d'avoir un accès plus important et plus rapide au crédit et de limiter les risques des établissements de crédit.

### Social

Les mois de mars et d'avril ont été marqués par de longues grèves à la Caisse d'allocations familiales (CAF) et à la Caisse de sécurité sociale de Mayotte (CSSM). Une délégation de l'intersyndicale a été reçue à Paris le 12 avril au siège de la Caisse nationale de la sécurité sociale par le Directeur des caisses, M. RENARD. Suite aux négociations qui ont duré deux jours, un protocole d'accord a été signé. Il prévoit l'intégration à partir de juillet des agents dans la convention collective nationale et le paiement d'une prime à valoir de 5 % sur le futur avenant DOM. Celui-ci sera discuté en septembre 2012.

## Législation

Le conseil des ministres du 25 avril 2012 a décidé de l'extension et de l'adaptation à Mayotte du code de la construction et de l'habitation, ainsi que de l'application des diverses lois relatives au logement relevant du ministère de l'écologie du développement durable, des transports et du logement à travers trois nouvelles ordonnances importantes pour l'ancrage de Mayotte dans le droit commun.

La première ordonnance concerne, dans le cadre de la loi du 7 décembre 2010, l'application à Mayotte du code de la construction et de l'habitation. Sont désormais applicables la loi du 10 juillet 1970 tendant à faciliter la suppression de l'habitat insalubre, la loi du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et la loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement.

La deuxième ordonnance étend à Mayotte le statut des huissiers de justice applicable en métropole et crée une chambre interdépartementale des huissiers de justice de La Réunion et de Mayotte compétente pour les deux départements. Le régime des avocats de Mayotte est également désormais aligné sur le droit commun.

La troisième ordonnance est relative à l'application à Mayotte du code de commerce, de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis et de la loi n°85-677 du 5 juillet 1985 tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation.

## Aménagement du territoire

- Le 12 avril, le haut débit Internet a été inauguré à Mayotte, grâce à l'arrivée du câble Lion 2. Cinq opérateurs se disputent désormais le marché.
- La SIM prévoit de construire une centaine de logements sur le site des Badamiers d'ici 2014. La première tranche des travaux a débuté en avril. Elle correspond à 23 logements très sociaux pour un coût total de 3 millions d'euros. Une deuxième tranche comprenant sept bâtiments de 40 logements très sociaux et quatre locaux d'activité est prévue courant 2013 pour un coût évalué à 5 millions d'euros. La troisième tranche est programmée courant 2014.
- La société d'électricité de Mayotte (EDM) prévoit d'investir 110 à 120 millions d'euros pour répondre à la demande croissante en électricité. Sous l'effet d'une demande soutenue en électricité, de l'ordre de +12 % par an durant ces 15 dernières années, EDM va démarrer la construction de la deuxième tranche de la centrale de Longoni. A l'issue des travaux, trois nouveaux moteurs de 36 MW devraient être mis en service. Dans sa programmation 2012-2014, EDM compte doter Mayotte de sa première ligne haute tension de 90 kV qui reliera Longoni à Kawéni. Enfin, afin de mieux accueillir sa clientèle, EDM construira un nouveau siège social. Par ailleurs, la société a, le 8 mars, obtenu les certifications aux normes ISO 9001 et ISO 14001 pour ses missions de production, de distribution et de commercialisation de l'électricité.
- Au moment où SNC Lavalin lance le chantier de l'aérogare de Pamandzi avec les sociétés GTA et IBS qui ont remporté le marché, le projet de piste longue est toujours en attente de validation. Le scénario 1 qui consiste en un allongement de la piste actuelle, de 1 930 mètres à 2 300 mètres dans un premier temps, puis à 2 600 mètres dans un second temps, n'a pas recueilli les faveurs des participants au débat public. En effet, dans sa première phase, cette option ne permet pas à tous les avions de décoller à pleine charge de passagers et de carburant pour un vol direct sur la métropole. Le scénario 2, en dépit de son coût plus élevé (290 millions d'euros contre 230 millions d'euros pour le scénario 1), est celui qui a recueilli l'adhésion des mahorais selon les conclusions du débat public. Outre d'être plus respectueux de l'environnement, cette option, qui consiste à réaliser directement une piste convergente de 2 600 mètres, permettra aux Boeing 777-200 LR et aux Airbus 330-200 de décoller à pleine charge de passagers et de carburant pour la métropole et sans escale. Le conseil de ministre, qui devait statuer avant le 10 mai, n'a retenu aucun scénario. Des études complémentaires pourraient être demandées sur ce dossier.

## PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES

LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE			Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois	
<b>Prix</b> (source : INSEE)	Indice général des prix à la consommation base 100 en déc. 2006	mars-12	114,0	1,0%	1,1%	
<b>Chômage</b> (source : Pôle Emploi)	Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A	mars-12	7 937	-20,2%	-	
<b>Trafic aéroportuaire</b> (Source : Aviation civile)	Mouvements d'appareils <sup>(1)</sup>	mensuels	mars-12	331	6,6%	-26,2%
		cumulés	mars-12	1 021	-	-9,0%
	Nombre de passagers (arrivées+départs)	mensuels	mars-12	29 971	92,1%	11,9%
		cumulés	mars-12	63 345	-	3,6%
		Fret et envois postaux (en tonnes) (départs)	mensuels	mars-12	19,8	-6,9%
cumulés	mars-12	73,6	-	n.d		
<b>Hydrocarbures</b> (Source : TOTAL)	Consommation (en milliers de litres)	mensuelle	mars-12	9 556	9,0%	-5,7%
		cumulée	mars-12	28 014	-	1,2%

(1) : Une entrée de navire ou d'avion vaut un mouvement, une sortie vaut également un mouvement

# PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	1,00%	14/12/2011
Taux de la facilité de prêt marginal	1,75%	14/12/2011
Taux de la facilité de dépôt	0,25%	14/12/2011

Taux d'intérêt légal			Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/11)					
ANNEE	2012	0,71%	JO du 08/02/12	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2011	0,38%	JO du 03/02/11	2,25%	2,25%	2,75%	2,50%	1,50%

\* hors prime d'Etat

Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (Avril 2012)			
Janvier	Février	Mars	Avril	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,3877%	0,3662%	0,3587%	0,3475%	0,4090%	0,7460%	1,0420%	1,3710%

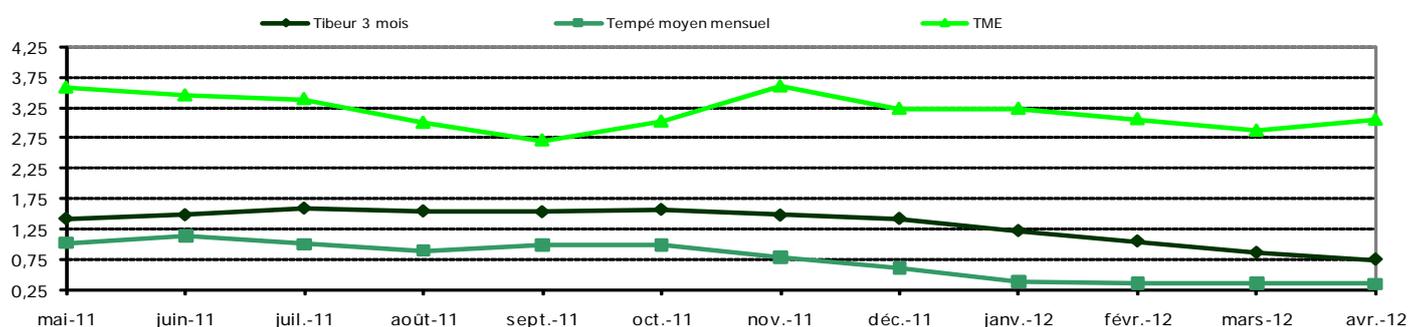
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Janvier	Février	Mars	Avril	Janvier	Février	Mars	Avril
3,23%	3,06%	2,87%	3,05%	3,43%	3,26%	3,07%	3,25%

Taux de l'usure (applicable au deuxième trimestre 2012)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > 6 000 € et prêts viagers hypothécaires	Seuils de l'usure
<b>Prêts immobiliers</b>			
Prêts à taux fixe	6,32%	Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 6 000 €	14,81%
Prêts à taux variable	5,88%		
Prêts-relais	6,48%		
<b>Autres prêts</b>			
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €	20,56%		
Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1 524 € et < ou = à 3 000 € et prêts viagers hypothécaires	19,15%		
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1 524 € et < ou = à 3 000 €	15,27%	Découverts en compte (1)	13,67%
Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > 3 000 € et < ou = à 6 000 € et prêts viagers hypothécaires	17,15%		
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 3 000 € et < ou = à 6 000 €	13,27%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	6,49%
		<b>Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale</b>	<b>Seuils de l'usure</b>
		Découverts en compte (1)	13,67%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

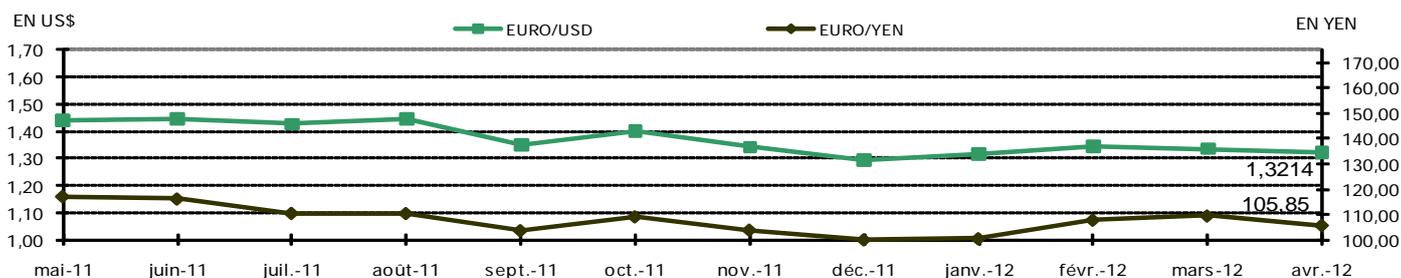
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,3214	EURO/ZAR (Afrique du sud)	10,2304	EURO/SRD (Surinam)	4,36010
EURO/JPY (Japon)	105,8500	EURO/BWP (Botswana)	9,66170	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,36490
EURO/CAD (Canada)	1,2985	EURO/SCR (Seychelles)	18,6412	EURO/DOP (Rép. Dom.)	51,4950
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,81290	EURO/MUR (Maurice)	38,3817	EURO/BBD (La Barbade)	2,64240
EURO/SGD (Singapour)	1,6340	EURO/BRL (Brésil)	2,4920	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,46000
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,2526	EURO/VEF (Vénézuéla)	5,67430	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2751,7786	EURO/XCD (Dominique)	3,5672	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : V.-R. NUGENT

Editeur et Imprimeur : IEDOM - BP 500 97600 MAMOUDZOU

Achevé d'imprimer le 11 mai 2012 - Dépôt légal : mai 2012 - ISSN 1240 - 280X